

RENE CASSIN : ENTRE MEMOIRE ET HISTOIRE

Emmanuel DECAUX

Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Directeur du Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme

1. Lorsqu'on pense aux premiers compagnons présents à Londres, dès juin 1940 aux côtés du Général de Gaulle, à commencer par son aide-de-camp le lieutenant Geoffroy de Courcel, – le petit-fils du baron de Courcel qui était ambassadeur à Londres au moment de Fachoda – Maurice Schumann – ce jeune journaliste déchiré entre Alain et Bergson qui deviendra la « Voix de la France » à la BBC – ou le professeur René Cassin, le « légiste de la France libre » – un quinquagénaire qui après avoir été grièvement blessé en 1914 avait présidé l'Union fédérale des associations françaises des mutilés et anciens combattants et participé à ce titre aux travaux de la SDN – les derniers vers prononcés par Albany dans le *Roi Lear* viennent irrésistiblement à l'esprit :

*The weight of this sad time we must obey
Speak what we feel, not what we ought to say,
The oldest hath borne most: we that are young
Shall never see so much, nor live so long.*

2. Né en 1887, René Cassin est mort en 1976, à près de 90 ans, après une vie d'une richesse exceptionnelle : après la grande aventure de la France libre, où il ancre la Résistance gaulliste dans la tradition républicaine, il sera 16 ans vice-président du Conseil d'Etat, de 1944 à 1960, et siégera ensuite dix ans et huit mois comme membre du Conseil constitutionnel – un privilège exceptionnel que seul Louis Joxe pourra lui disputer. Ces vingt-cinq ans au cœur de la vie politique, administrative et juridique française restent méconnues, alors que l'action internationale de Cassin, que ce soit au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ou à la Cour européenne des droits de l'homme est beaucoup mieux connue, grâce à la récompense du prix Nobel de la paix qui en 1968 a marqué le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

3. Mais peut-on écrire la biographie d'un universitaire et qui plus est d'un juriste ? Il faut des personnages flamboyants comme Bernard Berenson ou Maynard Keynes, ou des carrières sulfureuses comme celle de Martin Heidegger ou de Carl Schmitt, pour attirer les historiens, mais il n'y a aucune biographie de Hans Kelsen ou de Georges Scelle, malgré leur rayonnement intellectuel, et leur influence doctrinale, sans parler de leur verve polémique.

4. C'est dire qu'au moment où paraissent d'excellentes biographies de ses cadets dans le gaullisme, Louis Joxe (1901-1991)¹ ou Gaston Palewski (1901-1984)², après des travaux importants sur ses contemporains comme Léon Noël (1888-1987)³ ou Pierre Cot (1895-1977)⁴, on attendait beaucoup de l'ouvrage consacré à René Cassin par deux historiens renommés, Antoine Prost et Jay Winter⁵. Les premiers comptes-rendus dans la presse dite de qualité semblent renforcer les clichés sur René Cassin, les uns en faisant le « père de la déclaration universelle des droits de l'homme » (*Le Monde*), les autres, l'origine de tous les maux désormais attribués aux droits-de-l'hommistes (*Le Figaro*), sans que les journalistes n'aient pris la peine de feuilleter l'ouvrage... René Cassin est bien plus que cela, la lecture attentive de la biographie de Prost et Winter suffit à le montrer avec distance et empathie.

5. La parution de l'ouvrage avait été annoncée lors de la journée d'étude organisée le 28 octobre 2008, au Palais-Royal, par la Commission nationale consultative des droits de l'homme et le Conseil d'Etat, avec le cours de l'Institut international des droits de l'homme, qui avait réuni à cette occasion grands témoins, juristes et historiens. Les Actes de cette journée publiés sous le titre *De la France libre aux droits de l'homme. L'héritage de René Cassin*⁶, attestent de la richesse de l'œuvre de René Cassin et de la multiplicité des apports inédits. Cette publication s'inscrivait dans le droit fil des colloques de référence, organisés à l'initiative de « l'Association

¹ MORELLE Chantal, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, André Versaille éditeur, 2008. L'auteur avait déjà publié avec Pierre Jakob, Henri Laugier, *Un esprit sans frontières*, Bruxelles, Bruylant, 1997.

² BERNOT Jacques et PALEWSKI Gaston, *Premier baron du gaullisme*, éditions François-Xavier de Guibert, 2010.

³ BEAUVOIS Yves, *Léon Noël de Laval à de Gaulle via Pétain (1888-1987)*, Septentrion Presses universitaires, 2001.

⁴ JANSEN Sabine, *Pierre Cot : Un antifasciste radical*, Fayard, 2002.

⁵ PROST Antoine et WINTER Jay, *René Cassin*, Fayard, 2011.

⁶ *De la France libre aux droits de l'homme. L'héritage de René Cassin*, Paris, La Documentation française, 2009.

pour la fidélité à la pensée de René Cassin », en 1980⁷ et en 1998⁸. Depuis lors l'Association, présidée par le président Marceau Long, dont Bernard Ducamin avait été la cheville ouvrière, a fusionné avec l'Institut Cassin de Strasbourg qui a récemment fêté son 40^{ème} anniversaire, organisé par Jean-François Flauss, sous la présidence de Jean Waline, un autre fidèle disciple de René Cassin... On ne compte pas non plus les colloques universitaires consacrés à la Convention européenne des droits de l'homme où la figure tutélaire de René Cassin ne soit évoquée et invoquée⁹. Certains iront même jusqu'à craindre les excès d'un « culte de la personnalité », comme l'illustreront les polémiques tardives suscitées par John Humphrey. Le gigantesque *Amicorum discipulorumque Liber*, en quatre volumes est autant un tombeau qu'un monument juxtaposant dans un curieux bric-à-brac une thèse, un colloque des hommages et des recueils d'articles. C'est là que Karel Vasak n'hésite pas à qualifier Cassin de « principal auteur de la Déclaration universelle »¹⁰ ... Il manque seulement une belle édition critique de l'œuvre de Cassin, reprenant l'ensemble de ses écrits et de ses discours.

6. Il est dès lors pour le moins un peu rapide d'écrire que « *le monde universitaire semble l'avoir oublié* » en déplorant qu'« *aucune faculté de droit n'a organisé de colloque en sa mémoire* » (p.407). D'autant que les auteurs affichent un souverain mépris pour les travaux des juristes, comme en atteste la bibliographie où l'œuvre de référence de Gérard Cohen-Jonathan est réduite à quelques journées d'étude (p. 419). Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier plus à fond l'entourage ou « les entourages » de René Cassin et de mieux cerner le rôle de certaines figures controversées, comme celle de Karel Vasak, génie de l'ombre dont le nom n'apparaît même pas dans la bibliographie, alors que ses initiatives, ses propos et ses écrits éclairent l'attribution du prix Nobel de la paix à Cassin en 1968.

⁷ *Actualité de la pensée de René Cassin*. Actes du colloque international organisé par l'association pour la fidélité à la pensée de René Cassin, C.N.R.S., 1981 ; rééd. hors commerce, par l'Institut international des droits de l'homme, 2008.

⁸ *René Cassin (1887-1976). Une pensée ouverte sur le monde moderne. Hommage au Prix Nobel de la paix 1968*, Paris, Honoré Champion, 2001.

⁹ Notamment le colloque organisé en 2000 par Catherine TEITGEN-COLLY et al., *Cinquantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme*, Bruylant, 2002.

¹⁰ *René Cassin Amicorum Discipulorumque Liber, IV Méthodologie des droits de l'homme*, Paris, Pedone, 1972, p. 2.

7. Les ouvrages de proches de René Cassin avaient tracé les jalons d'une première biographie intellectuelle, grâce à Marc Agi¹¹ et à Gérard Israël, dont le brillant essai récemment réédité, constitue une excellente introduction à la pensée et l'action de Cassin¹². Bien plus, Gérard Israël a su aller à l'essentiel dans les Archives de René Cassin, livrant des informations neuves que n'ont fait que confirmer ses successeurs. Après les propres souvenirs de René Cassin qui constituent un passionnant bilan de première main sur les années cruciales 1940-1941 où il était presque seul aux avant-postes de la France libre¹³, les témoignages de ses contemporains et les hagiographies de ses disciplines, un certain recul était sans doute nécessaire pour synthétiser tous ces apports, concilier les idées et les faits, dans une grande biographie « à l'américaine », fondée sur des recherches inédites dans les archives pour illustrer les multiples facettes d'une vie hors du commun.

8. Force est de constater que le pari n'est tenu qu'à moitié. Certes les 400 pages de l'ouvrage publié sobrement sous le titre *René Cassin* offrent de nombreuses pistes, mais ses lacunes sont tout aussi éclatantes. La biographie définitive de René Cassin reste à écrire. Le rôle respectif des deux auteurs n'est pas précisé, mais on a le sentiment que la répartition des rôles entre eux contribue à accentuer les défauts de l'œuvre collective - comme dans la fameuse boutade attribuée à Talleyrand... Ainsi l'excellente première partie sur le monde des anciens combattants qui doit beaucoup aux travaux antérieurs d'Antoine Prost sur le sujet, néglige toute la littérature anglo-saxonne. Il y a une part de *name-dropping* chez le méridional que reste René Cassin, alors qu'on ne trouve mention de son nom qu'à une seule occasion dans le journal d'Harold Nicolson dont le nom est confondu avec celui de l'acteur américain (« *Nicholson* » (*sic*), p.165) et nulle part dans les mémoires de Duff Cooper ou d'Anthony Eden, pas plus que dans les journaux des grands diplomates français, comme René Massigli ou Hervé Alphand (celui-ci apparaît dans le cahier d'illustrations de l'ouvrage aux côtés de Cassin sur une photo datée de 1941, reprise des *Hommes partis de rien*, sans être identifié). Inversement, Jay Winter qui s'est intéressé à la dernière partie de la carrière de René Cassin, néglige toute la littérature française sur le Conseil

¹¹ *René Cassin, fantassin des droits de l'homme*, Paris, Plon, 1979. Cf. aussi *René Cassin, Prix Nobel de la Paix (1887-1976), père de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, Paris, Perrin, 1998.

¹² *René Cassin (1887-1976). La guerre hors la loi. Avec de Gaulle. Les droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 2007 (1^{ère} éd. Desclée de Brouwer, 1990).

¹³ Notamment *Les Hommes partis de rien. Le réveil de la France abattue (1940-1941)*, Plon 1975. Rééd. 1987.

de l'Europe et la Convention européenne des droits de l'homme, les débuts de la IV^{ème} République et ceux de la V^{ème} République, le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel, alors même que des sources récentes multiplient les informations inédites.

9. On se demande d'ailleurs dans quelle langue ont été faites les recherches documentaires tant les coquilles abondent. Il serait sans doute mesquin d'en dresser la liste exhaustive, mais s'agissant d'archivistes qui se targuent de présenter la première biographie scientifique de Cassin, il est curieux de voir mentionner une « *lettre de J. Fougues-Dupuy à René Cassin* » du 10 février 1945 (p. 282, note 2), sachant que Jacques Fougues-Duparc était le directeur du secrétariat des conférences, en charge de la diplomatie multilatérale, au Ministère des affaires étrangères. Tout aussi curieusement le nom d'André Gros, juriste du Quai d'Orsay et futur juge à la Cour internationale de justice, est régulièrement affublé du prénom de Louis (p. 263 ; p. 287). Il suffisait de se référer à la collection des *Documents diplomatiques français*, avec la série de l'après-guerre, entamée en 1996, où on trouve plusieurs occurrences du nom de Cassin. Dès 1944, l'idée de Georges Bidault était de consulter des hommes politiques et « des techniciens qui ont eu l'occasion de connaître du dehors ou du dedans, sur le plan théorique ou pratique, le fonctionnement des organismes genevois »¹⁴ et de « faire état d'actes précis illustrant la continuité de notre fidélité aux idéaux d'une organisation internationale de sécurité comme l'institution de Genève (...) »¹⁵. Le nom de René Cassin apparaît également dans les travaux visant la poursuite des grands criminels de guerre¹⁶, sa qualité de président de l'Alliance israélite universelle étant rappelée.

10. Les mêmes approximations se retrouvent au sujet des institutions internationales : le nom de William Rappard, l'un des fondateurs, avec Paul Mantoux, de l'Institut Universitaire des hautes études internationales de Genève est écorché (« *Rappart* », p. 271). Il est assez curieux de lire que l'Académie internationale de La Haye « *avait ouvert en 1923 et était peu ou prou associée à la CIJ* » (p. 271), alors qu'il s'agissait à l'époque de la Cour permanente de Justice internationale ou approximatif d'écrire que Georges Scelle « *qui avait publié des textes sur la sécurité collective* »

¹⁴ DAI, 1944, t. II, Imprimerie Nationale, 1996, p. 412.

¹⁵ *Idem*, p. 462.

¹⁶ DAI, 1945, t. I, Imprimerie Nationale, 1998, pp. 216 et s.

(sic) était « *secrétaire permanent* » de l'Académie alors qu'il en était le « *secrétaire général* » (p. 272). Au passage, il est déploré que Cassin qui « *aurait pu devenir ce qu'on appelle un « grand » professeur de droit (...) ne publie pas chez Sirey ou Dalloz son travail sur le contentieux des pensions ou son cours de 1930 à La Haye* » (p. 403), alors qu'à l'époque le R.C.A.D.I. était publié chez Sirey ! On pourrait également s'interroger sur le sens de la comparaison avec « les civilistes qui occupent alors la première place », Esmein et Ripert : « *Cassin était sans doute aussi bon juristes qu'eux, mais il a lui-même choisi de limiter son travail scientifique* » (p. 73), surtout quand on sait qu'Esmein est mort en 1913 était avant tout un constitutionnaliste, même s'il a fondé la *Revue trimestrielle de droit civil*¹⁷. Mais plus sérieusement un grand flottement règne sur les institutions internationales : il est fait état de « *l'Institut de droit international de Genève* » (p. 80) mais en le confondant avec l'I.U.H.E.I. dirigé par Paul Mantoux (p. 94) ; ou encore de l'« *American Institute for International Law* » (p.207), et de « *l'Institut de droit international de New York* » (p. 275), pour évoquer les travaux précurseurs de l'I.D.I. avec la Déclaration des droits de l'homme de 1929. C'est d'autant plus regrettable que les archives de ces différentes institutions auraient donné des pistes sur les réseaux d'influence de René Cassin, lui-même titulaire d'une chaire de droit privé, dans le milieu fermé des internationalistes de Genève et de La Haye, aux côtés de Georges Scelle ou de Jules Basdevant.

11. Là où la biographie d'Antoine Prost donne les clefs les plus utiles c'est sur la formation première de René Cassin, permettant de tracer le fil conducteur d'une destinée, avec sa part de hasard et de nécessité. Sa naissance à Bayonne et son enfance à Nice, dans une France encore marquée par l'affaire Dreyfus, est heureuse au sein d'une famille partagée entre un père entrepreneur viticole dynamique et une mère attachée à la tradition juive. Monté à Paris comme étudiant en droit aux côtés d'un autre méridional – Paul Ramadier – il connaît ses premiers succès avec une licence obtenue en 1908 et une thèse fameuse sur le principe de l'exception d'inexécution soutenue en 1914, tout en menant des travaux alimentaires chez Sirey et dans le cabinet d'un avocat aux Conseils, M^e Gaston Mayer. Il s'inscrit également au barreau de Paris en 1909. La guerre, à 26 ans, va bouleverser cette carrière toute tracée, avec l'épreuve du feu, et très vite une grave blessure, le 12 octobre 1914, qui lui vaut une décoration et le laisse invalide à

¹⁷ *Dictionnaire historique des juristes français, XII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, PUF, 2007.

65 %, astreint à porter un corset toute sa vie. Réformé en 1915, il reprend des cours à l'Université d'Aix, sans pour autant être titularisé, passe l'agrégation de droit privé en 1920 et, reçu troisième de son concours, devient professeur à Lille. S'il fait belle figure devant ce choix, sa déception intime de n'avoir pu poursuivre sa carrière à Aix est naturelle. Il sera nommé à Paris en 1929, mais là encore, cette nomination tant attendue ne va pas de soi. Un emploi d'« agrégé sans enseignement » a en effet été créé sur mesure pour lui en mars 1928 par le gouvernement, mais ce poste ne lui revient pas et il est finalement élu l'année suivante comme « chargé de fonctions d'agrégé », par un jeu de chaises musicales¹⁸. En 1930, il obtient enfin une chaire de droit civil.

12. Mais parallèlement à cette carrière académique ordinaire, René Cassin est mobilisé par le sort des victimes de guerre. Le drame de 14-18 a fait naître chez lui un sentiment profond de solidarité humaine, accentué par des deuils familiaux, notamment la mort au front d'un beau-frère laissant quatre orphelins. Il va mettre ses compétences juridiques et toute son énergie au service des mutilés de guerre, des veuves et des orphelins. Il est à l'origine de la création de l'Office national des pupilles (O.N.P.) et de l'Office national des mutilés (O.N.M.), avec une gestion paritaire. Il présidera en 1921-22 et en 1923-24, l'Union fédérale des associations françaises des mutilés et anciens combattants (U.F.), à la suite d'Henri Pichot.

13. Déjà apparaît la « méthode » de René Cassin, ce sens des « transactions » qui permet de trouver des compromis sans céder sur les principes (p. 58). Pour ce faire, il utilise les institutions comme levier, tout en gardant son indépendance, « cette indépendance qui ne commande pas la négation et la critique systématique, mais qui donne à la collaboration comme à l'opposition une force incomparable » dira-t-il en 1922 (p. 59). Ses premiers travaux militants portent ainsi sur les prestations sociales, en invoquant un « droit au secours » et en cherchant à élargir le « champ de l'assistance humanitaire » sur le plan européen (p. 99). Alors que d'autres associations d'anciens combattants sont marquées par le nationalisme, René Cassin militera dans des organisations républicaines, au nom du « sens de la solidarité » (p. 70), traduisant une première forme d'internationalisme. Il déclarera encore en 1938 que « si les troubles sociaux qui n'ont pas

¹⁸ HALPERIN Jean-Louis, *Paris, capitale juridique (1804-1950). Etude de socio-histoire sur la Faculté de droit de Paris*, Editions rue d'Ulm, 2011, p. 81, cf. aussi la notice p. 122.

épargné les autres nations ont jusqu'ici été évités à la France, c'est que notre pays a eu, plus que tout autre le sens de la solidarité » (p. 78).

14. Cette pensée qui s'inscrit tout naturellement dans le grand courant du « solidarisme », incarné par Léon Bourgeois, trouve très vite sa dimension internationale. Dès le début des années vingt, l'O.I.T., à travers une coopération technique sur l'appareillage des invalides des deux camps, grâce aux efforts conjugués de René Cassin et d'Adrien Tixier, ouvrira non sans mal la voie au rapprochement des associations d'anciens combattants, avec la Conférence internationale des associations de mutilés et d'anciens combattants (CIAMAC). Il incarne ainsi à l'avance l'esprit des O.N.G., qui « n'est pas de se substituer aux gouvernements, mais de faire connaître aux gouvernements les sentiments des masses populaires » en parlant au nom de tous ceux qui avaient acquis par leur courage et leurs souffrances, une autorité morale incontestable, (en représentant) une génération d'hommes en uniforme, leurs familles, leurs veuves et leurs orphelins (p. 90). Henry de Jouvenel évoquera à ce propos « la sainte conjuration des blessures et des espérances »¹⁹.

15. La victoire du Cartel, en 1924, marque un nouveau tournant. Edouard Herriot élargit la délégation française à l'Assemblée de la S.D.N., désignant trois titulaires, Léon Bourgeois, Aristide Briand et Joseph Paul-Boncour, trois suppléants, Maurice Sarraut, Henry de Jouvenel et Louis Louchet, mais également trois « délégués adjoints », Georges Bonnet, René Cassin, au titre des Anciens combattants et Léon Jouhaux, pour représenter la C.G.T.. Pour renforcer sa position au sein de la délégation française, Cassin sera tenté par un engagement politique plus marqué, sous les couleurs du parti radical. Une première tentative de parachutage comme conseiller général d'Antibes échoue en octobre 1928. René Cassin gardera un billet venimeux reçu à cette occasion : « Les gens du pays commencent à connaître vos titres et qualités. Fichez-nous donc la paix, avec vos droits et votre S.D.N. et ne nous revenez pas chaque fois que vous êtes à Antibes. Vous êtes un sale petit juif sans importance. Signé : un vrai mutilé » (p. 360). En 1932, Cassin tâtera le terrain dans une circonscription de Savoie voisine de celle de Pierre Cot, mais en vain.

¹⁹ MANIGAND Christine, *Henry de Jouvenel*, Presses universitaires de Limoges, 2000, p. 131.

René Cassin participera également à certains travaux du bureau d'études de la C.G.T. avec des jeunes radicaux de l'entourage de Daladier²⁰.

16. Il milite également au sein du Comité d'action pour la S.D.N. que préside en 1929 Henry de Jouvenel, assisté par trois vice-présidents, Emile Borel, René Cassin et René Plevin, Pierre Cot étant délégué général, Georges Bonnet trésorier et Pierre Brossolette secrétaire²¹. Le Comité organisera en décembre 1934 un « Congrès français de défense de la paix » inauguré par Emile Borel et René Cassin et présidé par Paul-Boncour, Henry de Jouvenel et Henri Pichot²². On retrouvera Cassin dans le « Rassemblement universel pour la paix » que créent lord Robert Cecil et Pierre Cot en 1935²³. Mais des divergences apparaissent entre Cassin et Pichot qui prône le rapprochement avec l'Italie fasciste, à la suite d'Henry de Jouvenel. D'autres responsables du mouvement des Anciens combattants comme Jean Goy, le président de l'U.N.C., qui a été reçu par Hitler en 1934, et s'engage dans une carrière politique comme élu de Falaise, après avoir été battu en 1936 à Paris, finiront dans la collaboration. Cassin se trouve de plus en plus marginalisé au sein même de l'U.F.

17. La biographie offre des aperçus intimes sur René Cassin à travers des bilans de vie qu'il faisait à des dates importantes, non sans esprit critique à l'égard de lui-même, mêlant lucidité nue et ambition déçue. Ainsi en 1936, devant la montée des périls, la cinquantaine venue, il confessait : *« Je disparaîtrai sans avoir donné ma pleine mesure (...). Malheureusement, une certaine méfiance de moi-même m'a trop porté à ne pas réclamer la place où l'on exécute soi-même ce que l'on conçoit. Albert Thomas a vraiment été l'homme qui a su faire cela (...). Dans un cadre trop petit, et pour des publications confidentielles, j'ai fait des choses qui tout de même resteront, même si elles sont inconnues : intérêts matériels des victimes de guerre (pupilles) et leur rang dans le pays, mystique de la légalité républicaine – et aussi mystique de la SDN »* (p. 116). On comprend tout ce que Cassin doit au contexte politique et social de l'entre-deux-guerres, imprégné de l'esprit de Genève ouvert aux amitiés internationales, quitte à sacrifier une carrière scientifique d'universitaire à l'action internationale où il joue trop souvent les figurants.

²⁰ Du REAU Elisabeth, *Edouard Daladier 1884-1970*, Fayard, 1993, p. 142.

²¹ MANIGAND Christine, *op.cit.*, p. 133.

²² *Idem*, p. 135.

²³ JANSEN Sabine, *op. cit.*, pp. 219 et 223.

Mais sa fermeté sera inébranlable pour ne pas sombrer dans le pacifisme comme tant d'autres. L'échec de la S.D.N. à protéger les minorités nationales – avec le souvenir terrible de l'affaire Bernheim où, face à la pétition d'un juif de Silésie, Goebbels affirme que « charbonnier est maître chez soi » – sera souvent évoquée par Cassin, y compris au moment de l'adoption de la Déclaration universelle, face à Vychinsky le procureur stalinien devenu diplomate.

18. Dès la mobilisation de 1939, René Cassin offre ses services à Jean Giraudoux, le nouveau Haut-Commissaire à l'information. Le brouillon d'une lettre en date du 19 septembre figure dans le Fonds Cassin des Archives Nationales, nos auteurs ne le citent pas, alors qu'il est particulièrement éclairant de l'état d'esprit de Cassin qui évoque « *les apports qu'un juriste, mêlé depuis vingt ans à la politique internationale et qui a « remué » des masses d'Anciens Combattants pour prévenir la guerre, pourrait fournir à la guerre morale menée par nous. Mes cautions : A. Briand et Berthelot. Maintenant MM. Champetier de Ribes et Léger. Ils vous diront dans quel esprit j'ai travaillé et je suis ardemment décidé à travailler de toutes mes forces avec une dure expérience* ». Et de citer un plan d'action : « *Pourrait donner tout son temps :*

I – Sur des aspects juridiques des affaires extérieures et des institutions françaises (Droit public ou privé).

II – Liaison avec toutes les organisations d'anciens combattants soit françaises (confédération, UF, etc.) soit interalliées ou internationales (FIDAC, CIAMAC) et par là même, américaine, anglaise ou européenne.

III – Information de l'opinion française et des pays étrangers par radio-communicé- articles suggérés ou mises au point. Renseignement aux services français sur certains mouvements d'opinions étrangères (anciens combattants et universitaires ou juristes étrangers).

IV – Au besoin mission : connaît l'allemand »²⁴.

19. L'expérience sera vite décevante. René Cassin s'efforcera de mettre en place « cet observatoire des choses d'Allemagne, complet et permanent qui manque à la France »²⁵ et préparera quelques discours, déplorant qu'avec toute son éloquence raffinée, Giraudoux

²⁴ TEISSIER Guy et BERNE Mauricette, *Les vies multiples de Jean Giraudoux*, Paris, Grasset, 2010, p. 462.

²⁵ *Idem*, p. 357.

« n'atteignit son auditoire ni au ventre, ni au cœur, ni même au cerveau »²⁶. Soucieux des choses concrètes, Cassin s'investit également dans la création du Secours national, avec les équipes de Robert Garric. Il dira même que seule cette « mission humanitaire » qui lui fera hésiter à quitter le sol français²⁷. Dans ses souvenirs, Cassin évoque également les nombreux discours qu'il fait lui-même et les articles sur « la conception hitlérienne du droit » qui seront la matrice de son ouvrage *L'Etat-Leviathan contre l'homme et la communauté humaine*, publié chez Gallimard dans le dernier numéro des « Nouveaux cahiers »²⁸ la revue mensuelle de Detoef créée en 1937, un « petit torchon » de la « ploutocratie » que vomit Drieu La Rochelle dans une critique virulente de l'idéologie de la S.D.N.²⁹. Pour sa part, Cassin restera toujours fidèle à Briand, et sera le président-fondateur de la Société des amis d'Aristide Briand dès 1944, retrouvant Pierre Cot, Paul-Boncour, Maurice Schumann et le R.P. Riquet, en 1962 pour un grand colloque à l'UNESCO marquant le centenaire de la naissance du « pèlerin de la paix »³⁰.

20. Une étude reste à faire de cette mobilisation de Cassin au service de la propagande de guerre, à Paris avec Jean Giraudoux, puis à Londres auprès du général de Gaulle. Cassin insiste sur le fait que sa voix est connue de nombreux auditoires. Il intervient 18 fois sur la B.B.C. en 1940, s'adressant aux Anciens combattants, aux colonies ou aux étudiants. Les auteurs relèvent à plusieurs reprises une certaine grandiloquence, mais la lecture de ces discours met en relief leur force intime. Sa voix, vibrante et bien timbrée, porte loin : « discours sur l'organisation de la paix : la voix ressemble à celle de Cassin » notera Daladier dans son journal du 22 août 1944³¹. Ce qui est fascinant, c'est de constater, à travers ses discours combien René Cassin reste fidèle à quelques grands thèmes, à commencer par celui des droits de l'homme qui apparaît dès l'avant-guerre, marque son ancrage républicain au sein de la France libre avant de devenir un élément fondateur du nouvel ordre international en gestation.

21. A partir de 1940, le destin de Cassin prend en effet un nouveau tour. Il aurait pu s'embarquer sur le *Massilia*, avec d'autres membres de la classe politique. Léo Hamon le croise sur le quai...

²⁶ *Ibid.*, p.363.

²⁷ CASSIN René, *op. cit.*, p. 28.

²⁸ Les nouveaux cahiers, avril 1940.

²⁹ DRIEU LA ROCHELLE Pierre, *Journal 1939-1945*, Gallimard, 1992, p. 172.

³⁰ JANSEN Sabine, *op. cit.*, p. 125.

³¹ DALADIER Edouard, *Journal de captivité 1940-1945*, Calmann-Lévy, 1991, p. 299.

Il préfère gagner Londres, avant même d'avoir entendu l'Appel du 18 juin qui d'ailleurs ne s'adressait pas aux civils. Sa légende de gaulliste de la première heure gommara ce mystère : « Un jour que je parlais avec René Cassin, il m'indiqua, sans penser dire quelque chose d'extraordinaire, qu'il avait déjà, le 17 juin, pris la décision de partir pour Londres » soulignera Claude Bourdet³². René Cassin et son épouse quitteront Saint-Jean-de-Luz le 23 juin dans un convoi australien, avec des troupes polonaises et une poignée de Français, comme Raymond Aron. Sa rencontre avec de Gaulle en fera un homme clef, « le juriste de la France libre », chargé de négocier les premiers accords diplomatiques et administratifs avec le gouvernement britannique pour faire reconnaître l'existence, l'indépendance et la légitimité de la France combattante. On connaît la suite. Il sera longtemps le premier civil de l'entourage du Général – sans doute quelque peu isolé par son engagement républicain, son statut professoral, son âge mûr et visé par l'antisémitisme de certains milieux militaires.

22. Son journal du 26 décembre 1940 est l'occasion d'un nouveau bilan intime : « (...) *ayant sacrifié ma vie scientifique, sinon mon enseignement, à une sorte de chimère philanthropique dédiée à la génération des combattants, aux orphelins et à la prévention de la guerre de 1939... voilà soudain que le voile se déchire ! J'étais pour une part modeste, marqué pour être le premier civil venu de France pour répondre à l'appel du Général de Gaulle. Même si, après la victoire, des déceptions et même pire t'attendent René n'oublie pas cela. Tu auras eu le privilège unique de relever la France presque morte. Nous vaincrons !* » (p. 172). La proximité avec de Gaulle ne sera jamais aussi grande : « *au second étage se trouvait le bureau du général de Gaulle, inoccupé en son absence et ceux de M. Fontaine et du professeur Cassin* », à côté de la salle de conférences où se tiennent les réunions³³. René Cassin, en tant que secrétaire permanent du Conseil de défense, se décrira lui-même comme la « Cendrillon de la France libre ». S'il refuse le contresing ou le titre de « chancelier » que lui propose de Gaulle, il préside les réunions en son absence. Le témoignage du général dans les *Mémoires de guerre*, parle de lui-même, lorsqu'il évoque les « personnalités françaises » lui ayant refusé leur concours, comme Roland de Margerie, tandis que d'autres comme Pierre Cot étaient « trop voyants » : « *Quelques-*

³² BOURDET Claude, *L'aventure incertaine*, Stock, 1975, p. 413.

³³ Colonel PASSY, *Mémoires du chef des services secrets de la France libre*, rééd. Odile Jacob, 2000, p. 107. M. Fontaine était à la tête des services civils.

uns pourtant furent tout de suite à mes côtés et apportèrent aux devoirs qu'ils assumaient à l'improviste une ardeur et une activité grâce auxquelles, en dépit de tout, le navire prit et tint la mer. Le Professeur Cassin était mon collaborateur – combien précieux ! – pour tous les actes et documents sur lesquels s'établissait, à partir de rien, notre structure intérieure et extérieure »³⁴. Et René Cassin figure encore en tête de la liste, au protocole subtil, dressée en mars 1941 : « A Londres notre administration centrale s'était affermie ; des hommes de qualité comme Cassin, Pleven, Palewski, Antoine, Dejean, Alphan, Dennery, Boris, Antier, etc., en formant l'ossature »³⁵.

23. Dans son propre journal, Cassin traduit l'exaltation du premier noyau de Français libres dans le Londres héroïque du Blitz, notant le 20 septembre 1940 : « *Le départ du Général, mais surtout les bombardements et l'obligation de coucher hors de chez soi ont transformé le travail intérieur et anéanti la vie normale. Aujourd'hui levé tôt au shelter de la BBC, j'ai parcouru à pied le quartier d'Oxford Street, plus dévasté encore qu'hier. Le Langham Hotel a reçu une nouvelle bombe. Derrière, une échelle est dressée. L'odeur âcre de l'incendie suffoque. Cependant je suis optimiste. Rentré chez moi, je vaque à ma toilette, au ménage, puis vais au travail [...]. L'après-midi, lettres et entretiens. Je prépare un entretien important avec l'Amiral [...]. Je rentre ce soir par ciel clair et je dîne chez moi avec des tartines. Mais l'alerte sonne et voici qu'on annonce un grand incendie vers le Sud-Est »³⁶. Il faudrait que ce journal intime, dont nos auteurs donnent quelques extraits passionnants, soit intégralement publié pour avoir un témoignage immédiat sur la vie quotidienne à Londres en 1940. Il fournirait un piquant contrepoint au Journal de 1939-1940 de Roland de Margerie³⁷.*

24. En septembre 1941, lors de la mise en place du Comité national, René Cassin sera commissaire à la justice et à l'instruction publique, ce qu'il ressent non sans amertume comme une mise à l'écart, même si ce « rôle secondaire » va lui ouvrir une voie unique pour la suite de sa carrière. Dans ses mémoires, Cassin ne cache pas qu'il fut « révolté » de cette décision qui « [l]e

³⁴ *L'Appel. 1940-1942*, Plon, 1954, p. 84.

³⁵ *Idem*, p. 142.

³⁶ Cité par CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Gallimard, 1996, p. 173

³⁷ de MARGERIE Roland, *Journal 1939-1940*, Grasset, 2010.

pénalisait moralement après 17 mois d'efforts ininterrompus et loyaux »³⁸. Crémieux-Brilhac explique bien les raisons de cet échec, dans un contexte de rivalité avec l'amiral Muselier, alors que Cassin avait assuré la coordination des services de Londres en l'absence du général de Gaulle de juin à septembre 1941. Les instructions données par le Général étaient claires : « Les oppositions, les rivalités, les chicaneries seraient indignes pour nous tous. S'il s'en produisait par malheur, et quels qu'en soient les sujets, vous devriez agir énergiquement et, au besoin, m'en référer immédiatement ». Comme le souligne l'historien, « la main ne sera pas jugée assez ferme, l'éminent professeur n'étant pas porté sur la férule ; ainsi René Cassin, confirmé dans la dignité d'un des pères fondateurs et de conscience républicaine de la France libre ; ne sera-t-il jamais plus investi de responsabilités politiques de premier plan »³⁹.

25. Les critiques ne manquent pas au sein de la France libre et même si elle peut sembler sévère, il faut citer, une lettre de Brossolette datée de Londres le 30 mai 1942 et adressée à André Philip pour chercher à le recruter afin de remplacer Diethelm à l'Intérieur : « Vous avez sans doute (ou ne savez pas) qu'il y a un embryon de gouvernement qui se nomme le Comité national (le général de Gaulle en est le président, et c'est en cette qualité qu'il agit politiquement) mais les hommes qui le composent sont ou médiocres ou sans relief. Dejean aux Affaires étrangères, Cassin à l'Instruction publique et à Justice ne représentent rien. Pleven, aux Colonies et aux Finances, est d'une haute qualité morale ; il a la confiance du Général, il est intelligent, mais il est mou et timide (...). Voilà tout le gouvernement de la France libre »⁴⁰. Plus tard, de Gaulle lui-même trahira sa frustration devant les rivalités de son entourage : « Mais oui à Londres ! A cette époque là, le plus assommant c'était Cassin ! Et puis il y avait Pleven, Dejean...Enfin tous ! C'était tout le temps des histoires de télégramme entre eux... »⁴¹. Mais de Gaulle reconnaîtra aussi l'abnégation de Cassin, lorsqu'il confiera à Alain Peyrefitte : « Il y avait une telle atmosphère d'union au Comité français que René Cassin m'a dit : « Si vous avez besoin d'une place au Comité pour l'offrir au Comte de Paris, je suis tout prêt à lui céder la mienne »⁴².

³⁸ CASSIN René, *op.cit.*, p. 407.

³⁹ CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *op.cit.*, p. 183.

⁴⁰ Colonel PASSY, *op.cit.*, p. 348.

⁴¹ GUY Claude, *En écoutant de Gaulle. Journal 194-1949*, Grasset, 1996, p. 380.

⁴² PEYREFITTE Alain, *C'était de Gaulle*, tome 2, Fayard, 1997, p. 533.

26. *A fortiori* à Alger, la marginalisation de Cassin sera encore plus grande, avec les compromis politiques qui s'imposent et l'arrivée de techniciens, comme Jean Monnet ou Maurice Couve de Murville. Louis Joxe prend la tête du Secrétariat général du gouvernement tandis que Cassin, au nom de la séparation des pouvoirs, est chargé le 6 août 1943, du « comité juridique du CFLN », distinct du comité du contentieux présidé par Pierre Tissier, tout en siégeant au sein de l'assemblée consultative. Dès le 12 juin 1943, dans un télégramme personnel adressé à Cassin, de Gaulle tente de justifier cette nouvelle mise à l'écart en soulignant « l'extrême importance » de la présidence de la Commission de Législation et du Contentieux qui va être créée : « Au nom de la France combattante, je vous remercie et vous félicite de l'œuvre capitale que vous avez accompli parmi nous depuis le premier jour, notamment comme commissaire national à la Justice et à l'Instruction publique. Fidèles amitiés »⁴³. Lorsque Cassin doit abandonner l'Assemblée consultative, de Gaulle en prend acte dans une lettre personnelle du 31 mai 1944 qui comporte ce *post-scriptum* inhabituel : « Ne manquez pas, s'il vous plaît, de me tenir au courant de ce qui vous intéresse et de rester en contact direct avec moi »⁴⁴.

27. Là encore, la voie semble toute tracée pour amener René Cassin à la tête d'un Conseil d'Etat épuré et rénové, mais il n'en est rien. Sa nomination est entérinée le 22 novembre 1944. Mais dès le 7 novembre, Cassin annonce lui-même la nouvelle à ses collègues de la Faculté de droit, dans une enceinte mêlant résistants et collaborateurs⁴⁵. Nos auteurs semblent tout ignorer des efforts de Léon Noël pour obtenir la vice-présidence du Conseil d'Etat, à la mi-septembre avec le soutien de François de Menthon, le garde des Sceaux, ainsi que d'Alexandre Parodi et de René Mayer, tous deux maîtres des requêtes et reflétant sans doute l'esprit du Palais-Royal. Léon Noël attribue à Georges Bidault, l'échec de sa nomination à ce poste, tout comme au secrétariat général du Quai d'Orsay, sans évoquer la position du Général. Son journal est peu amène pour son rival plus chanceux : « ancien membre du comité de Londres, ancien combattant, professeur de droit, d'origine juive, brave garçon, mais assez niais. Je l'ai connu pérorant à Coblenz [... devant des] combattants français et allemands prêchant en faveur d'un rapprochement. Délégué à Genève, il était de ceux qui se montraient germanophiles quand l'Allemagne était faible et qui, après avoir

⁴³ *Lettres, notes et discours, juin 1943- mai 1945*, Plon, 1983, p. 27.

⁴⁴ *Lettres, notes et discours, juin 1943- mai 1945*, Plon, 1983, p. 226.

⁴⁵ HALPERIN Jean-Louis, *op.cit.*, p. 87.

contribué à l'aider dans son œuvre de destruction des traités, sont devenus belliqueux et germanophobes quand, avec Hitler, l'Allemagne est redevenue infiniment plus forte que la France »⁴⁶.

28. L'ironie du sort voudra que leurs destins se croisent à nouveau au Conseil constitutionnel dont Léon Noël sera le premier président, après s'être engagé dans l'aventure du R.P.F. Le gaulliste de la première heure qu'est Cassin restera toujours un vieux radical-socialiste. Reçu par de Gaulle à la Boisserie, le dimanche 13 avril 1947, il ne cache pas ses « divergences ». L'aide de camp du Général tient compagnie à Mme de Gaulle après le déjeuner : « Alors qu'elle parle, les deux voies s'élèvent furieusement derrière la porte du bureau. Je dis : «Le professeur Cassin n'a pas l'air d'être d'accord... Moi non plus dit-elle tristement...»⁴⁷. Déjà apparaît un trait propre à la relation entre Cassin et de Gaulle : Cassin est celui qui sait dire non à de Gaulle, inébranlable qu'il est sur les principes républicains. Il sait faciliter l'intégration de Pompidou au Conseil d'Etat, alors qu'il sert de directeur de cabinet au Général, mais ne cède jamais sur l'essentiel. A cet égard, les échanges de lettres avec de Gaulle lors de la crise de mai 1958 sont particulièrement éclairants et il faut savoir gré aux auteurs de les révéler. Dans sa position clef de vice-président du Conseil d'Etat, le gaulliste historique qu'est Cassin insiste sur les formes républicaines du retour aux pouvoirs du Général, face aux tentations putschistes.

29. Après l'épopée de la France libre, le grand moment de la vie de René Cassin a sans doute été sa longue présidence du Conseil d'Etat, de 1944 à 1960, à la charnière de deux Républiques. Après des débuts difficiles – et sans conteste un antisémitisme persistant dans ce grand corps de l'Etat, malgré une épuration sévère – René Cassin s'imposera comme un grand réformateur. Les propos de Jean-Marc Sauvé, le vice-président du Conseil d'Etat, lors de la journée d'étude de 2008, ne sont pas seulement de circonstances. Ils marquent la trace profonde laissée par Cassin dans les institutions, mais aussi les cœurs et les esprits, comme le marquaient déjà les travaux pionniers d'André Holleaux et la grande histoire du Conseil d'Etat⁴⁸. On pourrait retrouver la

⁴⁶ NOËL Léon, *op.cit.*, p. 249 ; cf. aussi pp. 246 et 247.

⁴⁷ GUY Claude, *op.cit.*, p. 304.

⁴⁸ *Le Conseil d'Etat. 1799-1974*, C.N.R.S., 1974.

trace de son action dans les histoires de la IV^{ème} République, à commencer par le copieux journal du président Auriol.

30. Un autre témoignage négligé est fourni par les carnets du nonce Roncalli qui traduisent le conservatisme mais aussi l'entregent du futur pape Jean XXIII. Leur premier contact, en mai 1945, semble avoir été une réunion pour le « Rayonnement français » organisée au Palais-Royal où, placé « à côté du président du Conseil d'Etat Cassin, le nonce fut l'objet de beaucoup de considération »⁴⁹. Le 24 février 1949, le nonce participe à une cérémonie à la Sorbonne « à la gauche du président Auriol, pour la proclamation des droits de l'homme » et aux côtés de Robert Schuman, « au milieu d'une compagnie de juifs et de francs-maçons » (*sic*)⁵⁰. Le rapprochement avec Cassin apparaît nettement deux ans après : Cassin est invité à la nonciature le 12 mars 1951, parmi quatre cents personnalités, pour l'anniversaire du pape⁵¹. Le 1^{er} décembre 1951, le nonce signale au passage « une conversation avec [T.S.] Eliot et avec René Cassin, un homme de lettres de premier ordre et un personnage important de la politique intérieure »⁵². Il retrouve Cassin à une réception diplomatique en janvier 1952 : « Parmi les personnes présentes à l'ambassade d'Australie, il y avait également René Cassin. J'aime cultiver la relation avec lui *ne noceat* »⁵³.

31. Parallèlement, René Cassin s'investit de nouveau sur la scène internationale, mais là aussi sa place à la Commission des droits de l'homme n'est pas assurée d'emblée. Les socialistes arrivés au pouvoir ont leur candidat en la personne de Salomon Grumbach, un vieil ami de Léon Blum, et Cassin doit peser de toute son influence pour continuer l'action entamée⁵⁴. Plus tard, en proie à des difficultés croissantes, il ne manque pas de faire intervenir Paul Ramadier, son vieux camarade du Quartier Latin (p. 300).

⁴⁹ RONCALLI Angelo Giuseppe, *Journal de France. Vol. I, 1945-1948*, Cerf, 2006, p. 100.

⁵⁰ *Vol. II, 1949-1953*, Cerf, 2008, p. 56.

⁵¹ *Idem*, p. 412.

⁵² *Ibid.*, p.532.

⁵³ *Ibid.*, p. 556. Une autre rencontre à l'occasion d'un déjeuner à l'Académie diplomatique internationale est également mentionnée en novembre 1952, p. 700.

⁵⁴ PATEYRON Eric, *La contribution française à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. René Cassin et la Commission consultative des droits de l'homme*, La Documentation française, 1998, p. 46.

32. Sur la genèse de la Déclaration universelle, tout semble avoir été dit et l'ouverture de nouvelles archives permet de bien situer les rôles respectifs des différents protagonistes⁵⁵. Dès 1942, dans une lettre à Henri Laugier datée du 1^{er} septembre 1942 qu'il retrouvera à la tête du secrétariat des Nations Unies, René Cassin évoque son obsession : « *De votre côté, je voudrais beaucoup avoir votre collaboration active sur les points suivants : a) Droits de l'homme. Vous avez repris la direction de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme j'en ai parlé à la radio vers la France. Mais vous devriez m'envoyer un état du mouvement en Amérique sur une Déclaration internationale des Droits de l'Homme... Benès est avec nous. Notre rôle de Français sera de sortir quelque chose de bien pour la fin de la guerre* » (p. 280).

33. C'est dans le même esprit qu'après-guerre, il suscite la création d'une Commission nationale consultative des droits de l'homme, instituée sous sa présidence, par un arrêté ministériel de mars 1947 pour suivre les travaux des Nations Unies, avec quelques juristes et des représentants de la société civile. Ce volet crucial de l'action internationale de Cassin est passé sous silence, malgré l'ouverture des archives et les premiers travaux d'Eric Pateyron ou de Georges-Henri Soutou⁵⁶. A cet égard, la vision des relations entre Cassin et Parodi est trompeuse, (p. 286) faute de se référer aux archives diplomatiques, qui montrent les réticences du Quai d'Orsay devant les initiatives de Cassin, dans le contexte sensible de la décolonisation, ce qui freinera l'élection de Cassin à la présidence de la Commission des droits de l'homme.

34. Par contre l'appréciation d'ensemble des auteurs est équilibrée s'agissant de l'œuvre collective qu'est la Déclaration de 1948. On regrettera seulement qu'ils ignorent les travaux pionniers sur la Déclaration faits en français par Albert Verdoodt et Jean-Bernard Marie, pour se contenter de références en langue anglaise de seconde main. De même, les comptes-rendus des séances de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale sont une mine d'information trop négligée. Ainsi donner l'impression que Cassin est le premier orateur qui « se lève et prend la parole » (p. 303) pour présenter la Déclaration, lors de la séance du 10 décembre peut sembler réducteur, car il n'est pas le rapporteur du projet et surtout il intervient à son rang,

⁵⁵ Cf. notre compte-rendu de l'ouvrage de Mary-Ann GLENDON, dans le n° 1 de cette *Revue*.

⁵⁶ SOUTOU Georges-Henri, *La France et la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948*, Les éditions du diplomate, 2008.

parmi de nombreux orateurs inscrits... Mais les comptes-rendus officiels comme les images d'archives rendent toute la solennité de la circonstance mais aussi sa dimension universelle.

35. On comprend encore moins bien qu'en évoquant les travaux préparatoires de la Constitution de la V^{ème} République⁵⁷, où Cassin a joué un rôle crucial en tant que vice-président du Conseil d'Etat avec tout l'appui de Michel Debré soucieux de rendre hommage à cette institution, nos auteurs citent le débat sur le Préambule, mais pour faire un contresens en écrivant que Cassin « est mieux placé que quiconque pour écarter du préambule la référence à la Déclaration universelle qui aurait été gênante, la France n'ayant pas à l'époque adhéré aux pactes en étaient issus » (p. 354). Et pour cause ! Et lors du départ à la retraite de René Cassin, en 1960, le président de la République vient lui rendre un nouvel hommage public devant le Conseil d'Etat : « Il sait avec quelle confiance le gouvernement de la Libération l'avait mis en sa charge. Il m'appartient de dire ici, après bientôt seize années, que cette confiance a été magnifiquement justifiée »⁵⁸.

36. De même, s'agissant du rôle crucial de Cassin au Conseil constitutionnel, nous en savons beaucoup plus, grâce aux archives privées de Léon Noël et à l'ouverture des archives publiques, à l'initiative du président Jean-Louis Debré. Lors des crises qui ont marqué les débuts de la V^{ème} République, le recours à l'article 16 et les juridictions d'exception, la révision constitutionnelle par un referendum au titre de l'article 11, ce sont les vieux gaullistes comme René Cassin et Marcel Waline qui sont les plus attachés à défendre le droit envers et contre tout, dans le secret des conseils. Cassin pour avoir été un des premiers à avoir eu le courage de dire oui à de Gaulle sera d'autant plus légitime pour lui dire non si nécessaire. Par un étrange effet de miroir, le Conseil Constitutionnel affronte la crise de l'article 16, au moment même où la Cour européenne se prononce sur l'affaire *Lawless c. Irlande*⁵⁹.

37. La mise en œuvre de la réforme de la R.T.F. crée de nouvelles tensions. Alain Peyrefitte raconte sa visite de jeune ministre au Palais-Royal, sur le conseil de Georges Pompidou, le 16

⁵⁷ *Les grandes délibérations du Conseil constitutionnel, 1958-1983*, Paris, Dalloz, 2009.

⁵⁸ *Lettres, notes et carnets, juin 1958-décembre 1960*, Plon, 1985, p. 324.

⁵⁹ Cf. notre étude dans les *Mélanges Pettiti*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

mars 1964. Léon Noël l'accompagne jusqu'au bureau de Cassin qui est le rapporteur. « Ce gaulliste de 1940 est aussi intraitable que Léon Noël : « Vous savez combien nous avons servi le Général. Mais il faut lui montrer les limites à ne pas franchir. Cette réforme est du domaine législatif puisqu'elle touche aux garanties fondamentales des libertés publiques. Le Général n'est pas raisonnable en demandant de faire cette réforme par décret. Il veut trop donner de pouvoir au gouvernement, pas assez au Parlement. Il est passé de l'extrême de la IV^{ème} République à un extrême opposé. Il a sauté par-dessus le cheval ». Tour à tour Léon Noël et René Cassin me développent la théorie de la fidélité infidèle : « Ce n'est pas servir le Général que de s'incliner devant ses lubies lorsqu'il a tort ». René Cassin ajoute : « quand le Général, en juin 40, m'a demandé de faire les statuts de la France libre, je lui ai proposé de lui donner les statuts d'une Légion étrangère qui serait intégrée à l'armée britannique. « Pas du tout, m'a-t-il dit. Nous sommes la France ! C'était grandiose, c'était fou, mais ça n'était pas juridiquement impossible. Aujourd'hui, adopter par voie de règlement un statut qui concerne les libertés publiques, ça n'est pas aussi grandiose, mais c'est juridiquement impossible. Nous devons lui rendre le service de nous y opposer »⁶⁰.

38. Cette intransigeance lui coûtera sans doute la présidence du Conseil constitutionnel à deux reprises, en 1959 lorsque Léon Noël est nommé par de Gaulle, tandis que Cassin sera nommé l'année suivante, par Gaston Monnerville, puis en 1965, lorsque la question de la succession de Léon Noël se pose et que Cassin lui paraît le « seul qualifié » malgré ses 77 ans. Mais il s'agit surtout de barrer la voie à Michelet « incapable de présider » et à défaut de Cassin ou de Parodi, récusés par de Gaulle, c'est Gaston Palewski qui sera nommé à la présidence du Conseil en février 1965, assurant ainsi une présidence de neuf ans, à une période charnière.

39. La correspondance du général avec Cassin traduit bien les hauts et les bas de leurs relations, passant du « cher ami » à « cher monsieur le président » en passant par « mon cher président et ami » au gré des circonstances officielles ou privées... En 1955, pendant la traversée du désert, de Gaulle accepte non sans un certain quant à soi que Cassin présente à l'Académie des Sciences morales et politiques une communication sur l'*Appel*, puis l'en remercie avec force éloge et

⁶⁰ PEYREFITTE Alain, *C'était de Gaulle*, tome 2, Fayard, 1997, p. 175.

émotion : « Je ne vois pas comment on pourrait exprimer, mieux que vous ne l'avez fait, tout ce qui a été notre philosophie et en même temps notre passion dans la grande entreprise que nous avons menée en commun. Comme vous le dites si bien, ce sont les faits et les résultats qui nous jugent et nous jugeront. Cela nous suffit, et nous ne redoutons pas l'Histoire »⁶¹. En 1956, René Cassin adresse également au Général le nouveau volume des *Etudes et documents du Conseil d'Etat* (E.D.C.E.) ce qui lui vaut un éloge inattendu : « Dans la France ballottée par tant de remous, il est encore quelques bastions solides : Le Conseil d'Etat en est un »⁶². Avec le retour au pouvoir du général, les contacts directs remplacent la correspondance, mais Cassin n'hésite pas à plaider inlassablement la cause de l'ONU auprès de de Gaulle, ce qui lui vaut une longue réponse circonstanciée en septembre 1965⁶³. La réaction indignée de Cassin aux propos du général de Gaulle au lendemain de la guerre des Six-Jours marque un point de rupture, en 1967. Pour autant, de Gaulle adresse un magnifique message de félicitations à Cassin, le 10 octobre 1968 : « Le très juste et très grand honneur qui vous est fait s'adresse aussi à la France. C'est pourquoi en vous félicitant, je ne saurais manquer de vous remercier. Soyez assuré que ce prix Nobel de la Paix réjouit, non point seulement tous ceux qui croient aux droits de l'homme, mais aussi vos compagnons dans une guerre dont l'enjeu était le sort de l'humanité, inséparable du destin de la France » avant de conclure avec « ses sentiments de fidèle amitié »⁶⁴. La dernière lettre, un message privé adressé le 27 juin 1970 après la mort de Mme Cassin se conclut par une « amitié fidèle et très attristée » après avoir évoqué « les grandes années de la guerre »⁶⁵.

40. Lors de son installation par le Général de Gaulle comme Vice-président du Conseil d'Etat, le 23 décembre 1944, Cassin pouvait déclarer : « Je me conformerai à la noble tradition républicaine, léguée par Laferrière et exaltée par Théodore Tissier, qui consiste non seulement à dire le droit, à l'enseigner ou à le faire, mais aussi à la défendre »⁶⁶. Curieusement, cette formule fait écho à l'interprétation talmudique de la Loi donnée par Emmanuel Levinas, qu'il faut « apprendre, enseigner, appliquer et garder ». C'est sans doute l'ultime message que livre Cassin

⁶¹ *Lettres, notes et documents, juin 1951-mai 1958*, Plon, 1985, p. 236 et p. 249.

⁶² *Idem*, p. 270.

⁶³ *Lettres, notes et carnets, janvier 1964-juin 1966*, Plon, 1987, p. 191.

⁶⁴ *Lettres, notes et carnets, juillet 1966-avril 1969*, Plon, 1987, p. 246.

⁶⁵ *Lettres, notes et carnets mai 1969-novembre 1970*, Plon, 1988, p. 44.

⁶⁶ Cité par André Holleaux, « René Cassin, Vice-président du conseil d'Etat » in *René Cassin Cassin (1887-1976). Une pensée ouverte sur le monde moderne*, op. cit., p. 137.

qui a tant fait pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Pour garder vivant ce message, des pans entiers de la biographie de René Cassin restent encore à écrire. Mais l'histoire est sans doute trop sérieuse pour être confiée aux historiens !